

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 258

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – Ce fonds remet annuellement au Gouvernement un rapport d'activité sur la lutte contre les addictions. En 2019, ce rapport comporte un état des lieux de la consommation des addictions aux substances psychoactives en France et dresse un bilan de l'ouverture des salles de shoot depuis 2016. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce fonds destiné à lutter contre les addictions liées aux substances psychoactives est une urgence pour nos territoires.

Encourager la rédaction d'un rapport d'activité permettrait de mieux quantifier ce phénomène pour que les politiques publiques soient plus adaptées.

Pour le rapport de 2019, il s'agira aussi de mesurer les avantages et les inconvénients de l'ouverture des salles de shoot à l'heure où la mairie de Paris souhaite en ouvrir de nouvelles.